

## FORMATION de COORDINATEUR

Dans les établissements et services sociaux & médico-sociaux, les services d'aide à domicile et les services à la personne agréés qualité

Les associations d'action sociale, les établissements et services traversent une période de transformation importante se caractérisant par une évolution des fonctions au sein des organisations, et notamment pour les fonctions d'animation, d'encadrement et de direction. Dans ce contexte, les fonctions de coordination et d'animation d'équipe tendent à se développer et deviennent des maillons essentiels de la mise en œuvre des projets d'établissement. Pour répondre à un besoin de développement des compétences, les instituts de formation ACTIF (*Montpellier*), ANDESI (*Paris*), EPSS (*Cergy*), ISSM (*Mulhouse*), ERASME (*Toulouse*) et ITS (*Tours*) s'associent pour vous proposer une formation de Coordinateur.

## Définition de la fonction et contexte d'intervention

Animateur d'équipe, au sein de son institution, le coordinateur participe à la dynamique impulsée par le projet de service et plus globalement par le projet institutionnel. Il intervient dans cette dynamique en fonction de ses champs de compétences. Il assure la mise en œuvre et la coordination des activités en mobilisant les ressources nécessaires et constitue dans ce sens un garant des orientations fixées et des objectifs retenus. Il anime son équipe, qui peut être pluridisciplinaire. Le coordinateur occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du chef de service et de l'équipe socio-éducative ou médico-sociale. Dans la chaîne hiérarchique, il participe à une coordination fonctionnelle et constitue une courroie de transmission de l'information ascendante et descendante. Sans être hiérarchique, ce rôle est central dans le lien transversal qu'il établit entre le chef de service et l'équipe socio-éducative.

Le coordinateur supervise le travail socio-éducatif ou médico-social de proximité. Dans ce sens, il accompagne et soutient le travail réalisé auprès des personnes en difficulté. Il coordonne les différentes étapes liées à la réalisation du projet de l'utilisateur en renforçant les collaborations entre intervenants et en garantissant la cohérence de ce projet.

Le coordinateur intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé, de l'insertion sociale et de l'intervention à domicile. Il est employé par les associations, les collectivités territoriales, la fonction publique et les structures à but lucratif.

## Finalité et objectifs de la formation

La formation vise au développement des compétences suivantes :

### Domaine de Compétences 01 - Animer une équipe et coordonner l'action

- Participer à la mise en œuvre d'une dynamique collective
- Animer une équipe pluridisciplinaire
- Communiquer en interne
- Assurer la circulation de l'information tout au long de la ligne hiérarchique
- Garantir l'application du projet d'établissement et des textes réglementaires
- Organiser le travail et gérer les plannings
- Impliquer les professionnels dans la démarche qualité mise en œuvre

### Domaine de Compétences 02 - Assurer un encadrement technique des équipes

- Contribuer à l'élaboration des projets personnalisés, en assurer le suivi et en superviser l'évaluation
- Apporter un conseil technique concernant la mise en œuvre du projet personnalisé par les intervenants socio-éducatifs
- Encadrer les écrits professionnels
- Développer les compétences et proposer des plans de formation

### Domaine de Compétences 03 - Développer une veille et une expertise

- Identifier et analyser les besoins individuels nécessaires à la réalisation des projets ainsi que les besoins d'un territoire et d'une population
- Analyser l'environnement institutionnel et l'évolution des politiques sociales
- Assurer une veille de l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ social ou éducatif afin de maintenir une pratique adaptée à ses évolutions

### Domaine de Compétences 04 - Développer le partenariat

- Identifier les dispositifs et les partenaires
- Mobiliser les réseaux compétents en lien avec la mission du service
- Communiquer à l'externe

## Public visé

L'ensemble des professionnels occupant ou projetant d'occuper des fonctions de coordination/animation d'équipe dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des services à la personne et de l'aide à domicile.

Les **personnes demandeurs d'emploi ou en reconversion** devront effectuer un stage de 5 semaines (175 heures) auprès d'un professionnel en fonction, sur la période de la formation.

Les **professionnels du secteur médico-social ou de l'aide à domicile**, qui ne sont **pas en poste de coordinateur**, ont deux possibilités pour effectuer ce stage pratique :

- soit effectuer un stage de trois semaines (105h) en dehors de leur structure auprès d'un coordinateur,
- soit se voir confier par leur employeur une ou des activités relevant de la fonction de coordination (à valider avec l'organisme de formation).

## Contenu de la formation

Cette formation de 112 heures (16 journées) s'organise autour des contenus suivants :

### Domaine de formation I – Politiques sociales et évolution des secteurs

- Le cadre législatif
- Les enjeux économiques
- La logique de service

### Domaine de formation II- La fonction de coordinateur au sein de l'institution

- L'institution : approche de l'organisation
- La fonction : délégations, rôle et posture
- La relation au cadre hiérarchique

### Domaine de formation III – Animation et coordination d'équipe

- Animer une réunion
- Informer et communiquer
- Gérer les conflits
- Mobiliser les compétences personnelles et collectives
- Prévenir les risques psycho-sociaux
- Accompagner la mise en œuvre des projets individualisés
- L'évaluation des activités
- Gestion des plannings

### Domaine de formation IV – Encadrement technique des équipes

- Droit du travail et organisation du travail
- Les écrits professionnels
- Initier les coopérations et le travail en réseau
- Organiser la communication externe

**Un domaine de formation complémentaire optionnel de trois journées (21 heures) est destiné aux professionnels de l'aide à domicile et des services à la personne**

- Régime d'autorisation
- L'agrément qualité et la certification
- Evaluation des besoins et prise en charge de la demande
- Notions de développement commercial

## Intervenants

L'équipe pédagogique est composée de professionnels issus de différents horizons professionnels et disciplinaires :

- universitaires
- formateurs des centres de formation en travail social
- consultants
- directeurs et chefs de service des différents secteurs
- responsables de collectivités

## Informations pratiques

### Validation de la formation

---

Une validation sera organisée à l'issue de la formation, à partir d'un dossier écrit, et permettra l'obtention d'une attestation établie par l'organisme de formation.

### Organisation de la formation

---

L'ensemble de la formation, soit 112 h déclinées en 16 journées, se déroule dans les locaux de l'ISSM situé 04 rue Schlumberger à Mulhouse. Elle est proposée sur la base de modules de trois journées de formation par mois entre janvier et mai. Une dernière journée, en juin, est dédiée à l'évaluation des acquis de la formation et au bilan de fin de formation.

### Calendrier 2019

---

Mardi 29, mercredi 30, jeudi 31 janvier 2019  
Mardi 26, mercredi 27, jeudi 28 février 2019  
Mardi 26, mercredi 27, jeudi 28 mars 2019

Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 avril 2019  
Mardi 21, mercredi 22, jeudi 23 mai 2019  
Jeudi 20 juin 2019

### Calendrier du module optionnel 2019 :

---

3 jours en septembre 2019

### Horaires :

---

9h 00 à 12h 30 et de 14h 00 à 17h 30

## Coût de la formation

Pour l'ensemble des 112 heures, le coût de la formation s'élève à 2 195 €  
Module optionnel : 430 €

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à :

**Isabelle DENNIELOU**  
Responsable de formation  
Tél : 03 89 33 57 90  
[i.dennielou@issm.asso.fr](mailto:i.dennielou@issm.asso.fr)

**Valérie VALTON**  
Assistante administrative  
Tél 03 89 79 26 48 ou 03 89 33 42 33  
[v.valton@issm.asso.fr](mailto:v.valton@issm.asso.fr)